



MAJRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-61

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

Date de convocation : 14 décembre 2020
Date d'affichage : 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

ACCEPTATION DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des dossiers de demande de subvention ont été déposés pour des travaux réalisés par la commune.

Il demande à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation de percevoir les subventions suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/12/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20201218-2020_61-DE

SUBVENTION	SOMME	OBJET
ÉTAT	42 847,73 €	Maison des Services : création d'un accès destiné au public et d'un espace de coworking
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	12 163,00 €	Sécurisation de la voirie – pose de 2 écluses sur la voirie communale
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	25 000,00 €	FARDA 2 ^{ème} semestre 2020 : réhabilitation du parking des écoles et réfection du chemin des Poètes
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	69 562,00 €	FARDA 2 ^{ème} semestre 2020 : Démolition d'un bâtiment pour la mise en accessibilité de la Maison des Services et création d'un espace de coworking

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour ; 0 contre) :

- Décide d'accepter les subventions ci-dessus présentées,
- Autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches permettant l'encaissement des subventions au budget principal de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 18 décembre 2020
Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le 25 DEC. 2020

jean-dickel DEGREMONT

[Signature]



[Signature]

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com